
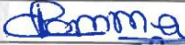


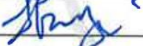



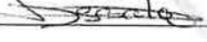


Commune de Thil

Réunion n°2. Etude de cadrage

Le 14/09/2022

PARTICIPANTS	QUALITE	SIGNATURES
Isabelle ROUVIERE	Adjointe	
Valérie POMMEZ	Thème	
Vincent TRAUER	Adjoint.	
Jean Marc VIENOZ	conseiller	
Michael HARGE	conseiller	
Catherine FERRON	conseillère	
Isabelle BUONOMA	Conseillère	
DUNG CHERUN	Urban	
DE SANTAELENA Coralie	Paysagiste	

1. ORDRE DU JOUR

Un point sur le calendrier est abordé. L'urbaniste rappelle que l'étude de cadrage (menée en parallèle de la révision générale) permettra d'alimenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les futures Orientations d'Aménagement et de Programmation. Cette étude vise à imaginer Thil en 2040 - 2050.

La présente réunion porte sur la présentation du diagnostic paysager à deux échelles :

- Celle de la commune (révision générale),
- Celle de la centralité (étude de cadrage).

Lors de cette présentation, la paysagiste a abordé les thématiques suivantes :

- Topographie – Hydrographie,
- Unité paysagère à l'échelle du territoire,
- Unités paysagères à l'échelle communale,
- Evolution du paysage à l'échelle communale,
- Valeurs du territoire,
- Enjeux paysagers naturels et agricoles,
- Enjeux paysagers urbains.

Topographie

La paysagiste explique que la topographie sur la commune est peu contrastée et qu'elle est relativement plane puisque l'altitude varie entre 176 et 186 mètres dont le point culminant se trouve au lieudit « les Charolles » vers l'autoroute A42. La commission indique que la coupure avec l'A42 amoindrit cet effet de « promontoire ».

Agriculture

La commune indique l'existence de cultures de lentilles BIO ainsi que le passage récent en culture de haricots.

Secteur déprécié à proximité du château d'eau

Le secteur est situé dans la zone de protection immédiat du château d'eau. Le silo à verre localisé dans le même périmètre sera démonté prochainement et il est envisagé de restituer cet espace à la nature en raison de la DUP. La zone a été dépolluée.

Projet de fermes solaires en entrée de ville vers Niévroz

La commune s'est entretenue cet été avec les porteurs du projet (société LUXEL). Une première analyse environnementale menée par ces derniers auraient relevé la présence du putois d'Europe. Le site envisagé est situé à proximité immédiate d'une zone Natura 2000. La société LUXEL attend les premières conclusions de l'évaluation environnementale pour avancer sur le projet. La commission s'accorde pour qu'une attention particulière soit accordée au traitement paysager du projet implanté en entrée de ville. La commune qui détient le foncier, indique que le secteur du projet correspond au remblai d'une ancienne carrière et qu'il est difficile aujourd'hui de l'investir. Ce projet apparaît comme une opportunité d'inscrire Thil dans la transition énergétique.

Projet de logements et commerces à proximité de l'église

La commune indique que ce projet sera livré en 2024. Il prévoit la création de 13 logements et la relocalisation du commerce actuel. Par la suite, la commune souhaite bénéficier de cette dynamique pour réhabiliter le bâtiment abritant la supérette et aménager le parking devant la mairie.

La zone d'équipements (école, mairie, parking)

La commune indique que l'espace élargi au niveau du Cèdre (devant la mairie) permet aux véhicules techniques de circuler. La commission indique qu'il est appréciable de conserver une respiration du tissu à ce niveau. Anciennement en gravier, cette allée a été goudronnée en 2012 pour des raisons pratiques lors des épisodes pluvieux. En ce qui concerne le parking devant la mairie, la commission souhaite requalifier cet espace qui constitue le point de convergence. Elle regrette que ce point central ne présente pas d'aménagements qui rassemblent. La présence exclusive de stationnements contribue à déprécier cet espace pourtant à haut potentiel. Sa requalification permettrait de retravailler la vitrine urbaine de la zone d'équipements. Il serait alors peut-être question de mutualiser le parking existant

à proximité du cimetière pour répondre au besoin de l'école (80 m du parking jusqu'au parvis de la mairie / 160 m du parking jusqu'à l'école). L'existence de trottoirs confortée par le projet de logements à proximité de l'église permettra d'accéder aux équipements de manière sécurisée. La mise en place de dispositifs sur la RD 61b a déjà permis de ralentir la circulation. Néanmoins, tout aménagement doit permettre de renforcer la sécurisation sur ce secteur. La commission demande que la requalification du parking devant la mairie doit comporter un dépose-minute qui fait défaut aujourd'hui. Le bureau d'études proposera un scénario d'aménagement prenant en compte les enjeux liés au cadre de vie, à la centralité, à la sécurisation et à la mobilité.

Tissu ancien

La commune indique qu'un mur a été récemment démolé au niveau du chemin de la Brayonne pour permettre l'accessibilité aux éboueurs. Elle rappelle que la mise en place de feux de circulation permet de pallier aux problèmes d'engorgement du réseau viaire.

Opérations de lotissements

Certaines opérations de lotissement (en entrée de ville Nord) ne comportent pas suffisamment de places de stationnement. Les usagers se garent donc dans les lotissements voisins ou sur la RD. Ceci génère des conflits d'usage inter-lotissement et des problèmes liés à la sécurité.

Présence de l'eau sur la commune

La paysagiste explique que la présence de l'eau a influé sur le développement de la commune. L'eau est un élément important sur ce territoire mais elle reste relativement peu visible. Depuis la dorsale, le canal de Miribel est dissimulé derrière un rideau de peupliers. Le bureau d'études explique qu'à minima, un élagage permettrait d'éclairer la zone. La commune indique que l'entretien des abords du canal de Miribel relève des Voies Navigables de France (VNF). Le canal de Miribel comporte deux principales ambiances : le chemin de halage où l'utilisateur ne fait que passer et le quai des Amours propice à la pause. La paysagiste propose de mettre en valeur l'histoire du canal (panneau d'information, rappel des crues historiques, parcours pédagogique, sensibilisation à la faune liée au milieu humide). Du côté de la Sereine, la commission indique que des sentiers pédestres ont été tracés. Ces éléments seront transmis au bureau d'études. Au Sud-Est, la commune est également marquée par la présence de lacs artificiels et privés correspondant à d'anciennes gravières/carrières. Ces lacs appartiennent à la commune mais il existe une convention avec les associations de pêcheurs qui les entretiennent. Ces lacs sont ouverts au public. La commune souhaite maintenir le caractère spontané de l'aménagement paysager. Il est rappelé à nouveau l'enjeu de préserver la qualité de l'entrée de ville (vers Niévroz) d'autant plus avec le projet de ferme solaire. La commune souhaite que l'aménagement de ce secteur permette de mieux guider l'utilisateur vers les lacs. La paysagiste indique le potentiel qu'offrirait une connexion entre les lacs et le chemin de halage.

Projet de passerelle piétonne

La commune souhaite que ce projet soit inscrit dans le projet de PLU. La commission rappelle que la localisation anciennement projetée était à mi-chemin entre Meyzieu et Jonage.

Zone d'activités

La commune indique que la CCMP (Communauté de Communes de Miribel et du Plateau) a pour projet la réalisation d'une piste de BMX dans la zone d'activités existante. Le bureau d'études indique que le PLU devra veiller à l'intégration paysagère de la zone d'activités notamment au travers d'un traitement végétal de ses abords. La zone d'activités étant concernée par le PPRi, le bureau d'études vérifiera si la plantation de haies est possible et si oui, dans quelles conditions. La commune indique que les abords de la zone d'activités sont ponctués par des buses servant à évacuer l'eau de ruissellement.

Boisements et éléments végétaux remarquables

La commission indique que la commune est principalement occupée par des bosquets privés. Ce point sera vérifié par le bureau d'études. La paysagiste évoque la présence d'arbres remarquables au sein de la commune, notamment dans les espaces publics (quai des amours, places, parking) et dans les espaces privés. Ces arbres sont recensés sur une carte qui sera transmise dans le diagnostic paysager. Il est également évoqué l'abattage de 23 platanes malades au niveau du quai des Amours. Afin de limiter la contamination, la commune a replanté des essences diverses (pruniers, chênes, hêtres, micocouliers...).

Prochaine réunion :

- **26/10/2022 à 14h00**

A faire par la commune :

Transmission des sentiers pédestres au bureau d'études